

10ème édition

DIÁRIO
de Notícias

funchal.pt
MUNICÍPIO



ecOTRAIL®
Funchal-Madeira Island

19 et 20
OCTOBRE

RÈGLEMENT



DN
INI
CIAT
IVAS

80 km

45 km

30 km

15 km

KIDS
RACE

INSCRIVEZ VOUS

madeira.ecotrail.com

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 L'événement

L'Ecotrail Funchal - Madeira est organisé par DIÁRIO de Notícias da Madeira, en partenariat avec la Mairie de Funchal, sous la marque Ecotrail. Il s'agit d'une course à pied chronométrée dans un environnement naturel et urbain, avec une préférence pour les chemins non pavés, avec quatre courses différentes avec des distances et des niveaux d'exigence différents :

L'Ecotrail Funchal - Madeira 80 sera d'une longueur d'environ 77 kilomètres, avec un dénivelé positif de 4 110 m. Le départ et l'arrivée se feront dans le centre de Funchal (Avenida Arriaga). Le départ et l'arrivée auront lieu dans le centre de Funchal (Avenida Arriaga), mais une grande partie de la course se déroulera sur les collines qui surplombent la ville. La course se déroulera en une seule étape, à un rythme tranquille, avec des barrières horaires précises. Le départ sera donné à 6 heures du matin le samedi 19/10/2024.

L'Ecotrail Funchal - Madeira 45 aura une distance d'environ 47km avec un D+ de 2 270m. Le départ et l'arrivée se feront dans le centre de Funchal (Avenida Arriaga). La course se déroulera en une seule étape, à un rythme tranquille, avec des barrières horaires précises. Le départ aura lieu à 7h30 le samedi 19/10/2024.

L'écotrail Funchal - Madère 30 aura une distance d'environ 31,8km avec un dénivelé positif de 1580 m. Le départ et l'arrivée se feront dans le centre de Funchal (Avenida Arriaga). Le départ et l'arrivée se feront dans le centre de Funchal (Avenida Arriaga). La course se déroulera en une seule étape, à un rythme tranquille, avec des barrières horaires précises. Le départ aura lieu à 9 heures le samedi 19/10/2024.

L'Ecotrail Funchal - Madeira 15 aura une distance d'environ 15km avec environ 260m D+. Le départ se fera au point de vue du Pico dos Barcelos et l'arrivée au centre ville de Funchal (Avenida Arriaga). La course se déroulera en une seule étape, à un rythme tranquille, avec des barrières horaires précises. Le départ aura lieu à 11 heures le samedi 19/10/2024.

L'Ecotrail Funchal - Madeira Kids comprendra deux distances, l'une adaptée aux enfants et l'autre aux débutants.

1.2 Âge de participation aux différentes courses

Tous les athlètes qui auront 20 ans au 31 octobre 2024, qu'ils soient professionnels ou non, peuvent s'inscrire à l'Ecotrail Funchal - Madeira 80 et à l'Ecotrail Funchal - Madeira 45. Dans le premier cas, il est fortement recommandé que le participant ait déjà effectué une course de trail running d'au moins 42 km.

Tous les athlètes qui auront 20 ans au 31 octobre 2024, qu'ils soient professionnels ou non, peuvent s'inscrire à l'Ecotrail Funchal - Madeira 30. Dans le premier cas, il est fortement recommandé que le participant ait déjà effectué une course de trail running d'au moins 25 km. La course Ecotrail Funchal - Madeira 15 est ouverte à tous les athlètes qui auront 18 ans au 31 octobre 2024, qu'ils soient professionnels ou non.

1.3 Inscriptions régulières

Les inscriptions sont considérées comme valables et effectives une fois que le droit d'inscription correspondant a été payé et sont acceptées dans l'ordre de réception du paiement correspondant, dûment identifiées par le nom complet ou le numéro d'inscription du participant. L'enregistrement doit être effectué aux lieux et heures préalablement annoncés à cet effet, et

l'athlète ou son représentant légal doit être accompagné d'un document d'identification (carte de citoyen, carte d'identité ou passeport). Le retrait des dossards n'est pas autorisé le jour de la course, sauf en cas de force majeure préalablement autorisée par les organisateurs. Chacune des courses de l'Ecotrail Funchal-Madeira est ouverte à un maximum de 500 participants.

1.4 Conditions physiques

Tous les hommes et femmes en bonne condition physique qui respectent les dispositions du présent règlement peuvent participer aux différentes courses de l'Ecotrail Funchal - Madeira. Les conditions météorologiques peuvent être défavorables même en octobre (vent, froid, pluie ou même neige). Un bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite de cette aventure individuelle.

L'Ecotrail Funchal - Madère est basée sur le principe de la semi-autosuffisance. Tout au long du parcours, il y aura des zones de ravitaillement où des aliments liquides et solides seront fournis pour être consommés sur place.

Chaque athlète/participant doit s'assurer qu'au départ de chaque poste de ravitaillement, il dispose de suffisamment de nourriture et d'eau pour sa propre consommation jusqu'au prochain poste de ravitaillement.

Conscients des difficultés de chaque course, tous les athlètes doivent être préparés physiquement et mentalement aux particularités et aux exigences du circuit. Néanmoins, nous tenons à signaler qu'une fatigue extrême, associée à des douleurs musculaires et articulaires, à des problèmes digestifs ou autres, est susceptible de survenir pendant la course. Face à des situations de cette nature, l'Organisation se contentera de soutenir les athlètes en cas de besoin ou à chaque fois qu'ils en feront la demande, et ils devront eux-mêmes être correctement préparés pour surmonter ces moments de la meilleure façon possible.

1.5 Possibilité d'aide extérieure

Les participants peuvent être assistés dans les zones prévues à cet effet (zones de ravitaillement et points de contrôle) par une seule personne, qui doit présenter la pièce d'identité fournie par l'organisation à cet effet. Cette assistance sera toujours soumise aux règles que l'organisation pourra définir à cet effet et qui seront annoncées en temps utile.

Il est strictement interdit d'être accompagné sur le parcours par une personne autre qu'un ou plusieurs autres concurrents dûment inscrits.

1.6. Placement de la poitrine

Les participants se verront remettre leur bracelet lors de l'enregistrement. Pour ce faire, chaque participant doit présenter une pièce d'identité avec photo.

Le plastron doit être fixé en permanence et visible pendant toute la durée de la course. Il doit donc toujours être porté par-dessus les vêtements et ne peut être fixé au sac à dos ou aux jambes. Les noms et logos des partenaires ne peuvent être ni modifiés ni cachés. Les pectoraux sont personnels et inaccessibles. Aucun échange de pectoraux ne sera autorisé.

1.7 Règles de comportement sportif

Tous les actes de l'événement doivent être guidés par un fair-play total, l'organisation et les

concurrents assumant, en acceptant le présent règlement lors de leur inscription, ce qui constitue le patrimoine culturel de ce sport : respect du défi, entraide et respect des autres concurrents, des organisateurs et des collaborateurs ; respect de l'environnement naturel dans lequel ils se déroulent, en recherchant un impact environnemental nul.

Les athlètes qui trouvent un collègue ayant besoin d'aide doivent rester avec lui et contacter l'organisation. Un athlète ne doit jamais être laissé seul en cas de blessure et/ou de besoin d'aide. Tout participant qui constate des irrégularités dans sa participation à l'événement doit en informer l'organisation dans les plus brefs délais.

Tout au long de la course, l'athlète doit se comporter avec dignité et s'abstenir de tout langage offensant, de toute agression verbale ou physique.

Si les infractions décrites ci-dessus se produisent, elles seront sanctionnées :

- Avertissement ;
- Disqualification ;
- Expulsion et interdiction de participer à des manifestations ultérieures (pour une période de deux ans).

2. Les courses

2.1 Carte / Profil altimétrique / Délai

Les cartes de chaque distance, l'altimétrie respective (pentes positives et négatives cumulées), les stations-service et les délais pour chaque point de contrôle seront disponibles en ligne sur le site officiel de l'Ecotrail Funchal - Madeira.

L'itinéraire de chacune des courses peut être consulté en cliquant sur les liens ci-dessous :

Ecotrail Funchal - Madeira 80 <https://www.komoot.com/pt-pt/tour/1904253056?ref=wtd>

Ecotrail Funchal - Madeira 45 <https://www.komoot.com/pt-pt/tour/1904254325?ref=wtd>

Ecotrail Funchal - Madeira 30 <https://www.komoot.com/pt-pt/tour/1904255046?ref=wtd>

Ecotrail Funchal - Madeira 15 <https://www.komoot.com/pt-pt/tour/1904255517?ref=wtd>

Les barrières horaires seront calculées pour permettre aux participants d'atteindre la ligne d'arrivée dans le temps maximum fixé par l'organisation (y compris les arrêts, le ravitaillement et l'assistance éventuelle). Pour continuer la course, l'athlète doit quitter les points de contrôle ou les zones de ravitaillement avant l'heure limite fixée pour ce lieu, quelle que soit l'heure d'arrivée.

Tout concurrent qui remet son plastron ne sera pas autorisé à poursuivre la course. S'il souhaite continuer, il le fait à ses risques et périls et en toute autonomie. Un athlète qui abandonne et rend son identification (plastron) ne peut être considéré comme "Finisher".

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'annuler et/ou d'arrêter la course en cours, de modifier les barrières horaires, toujours en collaboration et en liaison avec les autres entités impliquées dans

l'événement.

2.2 Méthodologie du contrôle du temps

Les temps et les contrôles du passage de chaque athlète aux points de contrôle (ou en cas de contrôle surprise) seront effectués par la lecture de la puce contenue dans le dossard et seront effectués par du personnel de l'organisation dûment identifié.

2.3 Points de contrôle

Les points de contrôle sont répartis le long du parcours de la course et sont des zones obligatoires. Le fait de ne pas se présenter à un ou plusieurs points de contrôle entraîne la disqualification. L'emplacement de certains points de contrôle peut ne pas être communiqué par l'organisation.

Les tableaux des points de contrôle, leur emplacement et les limites de temps seront disponibles en ligne sur le site officiel de l'événement.

2.4 Lieux de fourniture

En dehors des membres de l'organisation, seuls les athlètes portant un plastron visible auront accès aux zones de ravitaillement. Un accompagnateur par athlète, dûment identifié à cet effet, aura également accès à certaines de ces zones. Les descripteurs de la course identifieront l'emplacement des zones de ravitaillement sur le parcours, ainsi que les moyens mis à disposition (solides, liquides ou les deux), à consommer sur place.

2.5. L'itinéraire

Les itinéraires des courses de l'Ecotrail Funchal - Madère seront dûment balisés par des rubans de signalisation et d'autres signes indicatifs, qui seront portés à la connaissance des athlètes en temps utile, à savoir lors du briefing de la course. Toute signalisation non conforme à ce graphisme ne doit pas être prise en compte par les coureurs, car elle ne relève pas de la responsabilité de l'Organisation.

2.5.1 Modification du parcours ou des barrières horaires;

L'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, le lieu ou les lieux des postes de contrôle et des zones de ravitaillement sans préavis. En cas de prévisions météorologiques défavorables (fortes dépressions, risques de fortes pluies, vents violents, alertes orange ou rouge, neige, etc.), le départ peut être retardé de 2 heures maximum ; au-delà de ce délai, la course sera annulée. En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter la course en cours, de revoir ou de modifier les barrières horaires aux postes de contrôle. L'annulation, le report ou la modification de la course ne donnera droit à aucun remboursement de l'inscription ou indemnisation.

2.6 Annulation de l'Épreuve

Si l'une des entités licenciatrices de l'événement émet une alerte empêchant la réalisation de l'épreuve dans les conditions de sécurité requises, l'Organisation pourra procéder à son

annulation, sans qu'il y ait lieu à remboursement de l'inscription ou indemnisation. Toutes les décisions seront prises par le Jury réunissant au moins le Directeur/Coordinateur de l'Épreuve, l'Organisateur, le Coordinateur de Sécurité et les autres entités compétentes désignées par l'Organisation.

2.7 Matériel obligatoire/vérifications de matériel

Les athlètes sont tenus, pendant toute la durée de l'épreuve, de posséder le matériel obligatoire pour chacune des courses (voir tableau ci-dessous). Un contrôle du matériel obligatoire peut être effectué à tout moment de la course, et l'athlète doit prouver qu'il le possède, sous peine de disqualification ou de pénalisation, comme indiqué ci-après.

Matériel obligatoire

	EFM80	EFM45	EFM30	EFM15
Sac à dos ou équipement équivalent	✓	✓	✓	✓
Réservoir d'eau - capacité totale d'au moins 1 litre	✓	✓	✓	✓
Réserves alimentaires	✓	✓	✓	✓
Tasse d'une capacité minimale de 15 cl	✓	✓	✓	✓
Récipient pour les solides (chauds et froids)	✓	✓		
Veste imperméable	✓	✓	✓	
Sifflet	✓	✓	✓	✓
Couverture thermique (min. 200x100 cm)	✓	✓	✓	✓
Téléphone portable en état de marche, avec balance et batterie (n'oubliez pas d'enregistrer les numéros d'urgence/d'organisation)	✓	✓	✓	✓
Coffre	✓	✓	✓	✓
Éclairage frontal avec batteries ou batterie supplémentaire	✓	✓		
Feu rouge clignotant (doit être allumé la nuit et placé sur le dos de l'athlète)	✓	✓		
Document d'identification	✓	✓	✓	✓

Matériel hautement recommandé :

En fonction des conditions météorologiques prévues pendant la course et des différentes exigences du terrain, il est également recommandé d'apporter l'équipement suivant :

- Bonnet/écharpeou similaire
- Vêtements couvrant les membres
- Vêtements chauds en cas de prévisions froides
- Ligature (min. 80x3 cm)
- Boutons
- Lunettes de soleil
- Vaseline et crème solaire

2.8 Sacs et vêtements de rechange

Les participants à l'Ecotrail Funchal - Madeira 80 pourront remettre deux sacs contenant leurs vêtements et autres articles d'hygiène personnelle : l'un pour se changer à la moitié de la course, l'autre pour ranger leurs affaires en vue de l'arrivée. Il est à noter que l'organisation ne fournira pas de sacs, mais appellera à leur réutilisation afin de réduire les déchets produits directement par l'Ecotrail Funchal - Madeira.

Les participants à l'Ecotrail Funchal - Madeira 45, à l'Ecotrail Funchal - Madeira 30 et à l'Ecotrail Funchal - Madeira 15 pourront remettre un sac contenant leurs vêtements et autres articles d'hygiène personnelle pour le moment de l'arrivée. Les sacs doivent être étiquetés avec le numéro d'identification fourni lors de l'enregistrement.

Les sacs contenant vos effets personnels doivent être remis à la zone de départ avant le début de la course, à l'endroit dûment identifié à cet effet.

Les sacs seront récupérés à Funchal, dans la zone d'arrivée, par l'athlète lui-même ou par une tierce personne qui présentera le document d'identification du participant. Les sacs seront disponibles jusqu'à une heure après l'heure limite de la course. A la fin de cette période, l'athlète doit contacter l'Organisation pour récupérer ses affaires. S'il est nécessaire de les envoyer par la poste, tous les frais seront à la charge du participant.

Le contenu des sacs n'étant pas contrôlé, toute contestation de leur contenu ne sera pas acceptée. Il est déconseillé de laisser des objets de valeur dans les sacs.

Le délai maximum pour réclamer le sac est de 15 jours après l'événement. A l'issue de cette période, l'Organisation en disposera comme elle l'entend.

2.9 Informations sur les lieux de passage du trafic routier

Sur les parties du parcours se déroulant sur la voie publique, chaque participant doit respecter le code de la route, la circulation n'étant pas coupée, et l'athlète est seul responsable de tout manquement à ces règles.

Il est conseillé aux athlètes de l'Ecotrail Funchal - Madeira 15 de faire particulièrement attention au départ, car la course se déroule sur l'autoroute à ce stade, bien qu'elle soit partiellement fermée à la circulation.

2.10 Sanctions/disqualifications

Le long du parcours, des membres de l'organisation seront spécifiquement habilités à contrôler le matériel obligatoire et le respect du règlement (identification des participants, respect de l'ambiance et de l'esprit de l'épreuve, assistance et accompagnement interdits, plastrons non visibles, etc).

Tout coureur qui ne sera pas en possession de tout son matériel obligatoire au moment du contrôle sera automatiquement disqualifié, sans possibilité de recours contre cette décision.

Des pénalités seront appliquées pour toute autre infraction au règlement. Le commissaire informera le chef de poste ou le secrétariat de la course et pourra demander la disqualification du concurrent (en fonction de la gravité de l'acte commis et du comportement du participant).

Le jury de course peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour toute infraction grave au règlement et notamment pour:

- Usage irrégulier de la cuirasse;

- Défaut de présentation d'un document d'identification ou présentation d'un document d'identification ne correspondant pas à votre plastron ;
- Non-respect du code de la route lors de l'utilisation des voies publiques et des routes régionales et locales ;
- Non-respect des instructions données par les membres de l'organisation, qu'ils soient ou non présents aux points de contrôle et aux aires de ravitaillement ;
- Utilisation (pendant la course) d'un moyen de transport ;
- Départ d'une aire de ravitaillement/ d'un point de contrôle en dehors de l'heure limite fixée par l'organisation ;
- Ne pas aider un concurrent en difficulté ;
- Assistance personnelle en dehors des zones de ravitaillement officiellement désignées, jusqu'à un maximum de 50 mètres avant et après le ravitaillement ;
- Recevoir un accompagnement interdit pendant le voyage ;
- Pollution, irrespect de la nature ou dégradation d'un espace ou d'un environnement par le concurrent ou le membre de l'équipe ;
- Impolitesse, insultes ou menaces à l'égard d'un athlète, d'un membre de l'organisation ou d'un bénévole ;
- Refus d'être examiné par un membre de l'équipe de secours à tout moment de la course ;
- Dopage ou refus de se soumettre à un contrôle antidopage.

Acte de pénalisation

	EFM80	EFM45	EFM30	EFM15
Ne pas arborer correctement, endommager ou recouvrir le plastron fourni par l'Organisation	Disqualification	Disqualification	Disqualification	Disqualification
Absence de sac à dos ou d'équipement similaire pour le transport du matériel	Disqualification	Disqualification	Disqualification	Disqualification
Absence de récipient d'eau d'une capacité minimale de 1 litre	30 minutes	30 minutes	30 minutes	30 minutes
Absence de verre d'une capacité minimale de 15 cl	30 minutes	30 minutes	30 minutes	30 minutes
Pas de bol pour les solides	30 minutes	30 minutes	-	-
Absence de téléphone portable opérationnel	Disqualification	Disqualification	Disqualification	Disqualification
Absence de veste imperméable	Disqualification	Disqualification	Disqualification	-
Absence de lampe de poche ou d'éclairage frontal	1 heure	1 heure	-	-
Ne pas respecter l'itinéraire balisé, ignorer les panneaux de signalisation ou prendre des raccourcis	Disqualification	Disqualification	Disqualification	Disqualification
Laisser des déchets sur l'itinéraire	Disqualification	Disqualification	Disqualification	Disqualification
Absence de sifflet	1 heure	1 heure	1 heure	1 heure

2.10. Abandon et transport

Sauf en cas de blessure ou d'empêchement sanitaire grave, aucun concurrent ne peut quitter la course en dehors de la zone de ravitaillement ou du poste de contrôle. Le concurrent doit remettre son casque au responsable du poste de contrôle. Si l'athlète souhaite avoir accès aux services et installations de l'organisation et de l'épreuve, même après avoir quitté la course, il doit s'adresser à l'organisation pour connaître les modalités de cet accès.

Tout athlète souhaitant abandonner la course doit en informer l'Organisation à l'avance en utilisant le numéro d'urgence indiqué à l'avance et qui, par commodité, sera affiché sur le plastron. Le transport vers la ligne d'arrivée sera décidé par le responsable du point de contrôle ou de la zone de ravitaillement, dans les conditions suivantes :

- Les athlètes qui abandonnent et dont l'état de santé n'implique pas nécessairement un retour immédiat seront transportés dans l'aire d'arrivée dès que possible ;
- En cas d'intempéries justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'Organisation veillera à ce que les athlètes arrêtés soient transportés dès que possible à partir des points de contrôle ou des zones de ravitaillement.
- Le fait de quitter la course avant un point de contrôle ou une zone de ravitaillement, sauf pour les raisons mentionnées ci-dessus, implique que l'athlète est responsable de son retour et de son transport jusqu'à la zone d'arrivée.

2.11. Responsabilités du sportif/participant

En s'inscrivant, chaque athlète/participant s'engage non seulement à respecter et à se conformer au présent règlement, mais aussi à accepter d'être régi par les lois applicables au Portugal et à la région autonome de Madère en ce qui concerne la participation à des événements sportifs et de loisirs.

3. L'ASSURANCE SPORTIVE

L'Organisation dispose d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident, comme le prévoit la loi. L'assurance responsabilité civile garantit la réparation des dommages résultant de dommages corporels et/ou matériels causés à des tiers par un accident dont l'Organisation est responsable, conformément aux conditions particulières. Tous les participants seront couverts par une assurance personnelle contre les accidents dans les limites des montants prévus par la loi. Les montants de la couverture et de la franchise de l'assurance accidents personnels seront annoncés jusqu'à 10 jours avant la course. Les couvertures suivantes sont prévues :

- Décès par accident
- Invalidité permanente due à un accident
- Frais de traitement en cas d'accident :
- Décès simultané de l'assuré et de son conjoint
- Frais d'obsèques
- Frais de sauvetage, de recherche et de transport de la personne blessée

Si la valeur de l'un des articles dépasse les montants prévus, la différence est à la charge exclusive du demandeur. L'Organisation n'assume aucune responsabilité à cet égard.

En cas d'accident, les participants doivent d'abord contacter l'organisation par les moyens fournis (téléphone ou courrier électronique), qui les orientera vers l'institution médicale la plus

adaptée à leur état de santé. Toute demande d'indemnisation doit être accompagnée d'un formulaire de demande d'indemnisation portant le numéro de police correspondant, tamponné et signé par l'Organisation, en tant que titulaire de la police d'assurance.

Toute déclaration d'accident ne peut être acceptée que si elle est faite le jour de l'épreuve ou dans les cinq jours suivants, à condition que la personne lésée ait informé l'Organisation de l'accident/incident pendant l'épreuve. Après cette date, l'Organisation se réserve le droit de ne pas accepter la déclaration.

Tous les frais sont payés par la personne lésée, qui est ensuite remboursée par la compagnie d'assurance conformément à la couverture d'assurance, à condition que la demande d'assurance soit dûment présentée et acceptée par la compagnie d'assurance.

L'organisation ne supportera pas le coût des sinistres dont elle n'a pas eu connaissance en temps utile pour faire jouer l'assurance.

4. L'ENREGISTREMENT

4.1 Processus d'inscription

Les inscriptions aux courses de l'Ecotrail Funchal - Madère peuvent être effectuées sur le site officiel de la course à l'adresse suivante : www.ecotrailmadeira.com.

REMARQUE : les candidatures ne seront acceptées que jusqu'au 1er octobre 2024.

4.2 Droits et périodes d'enregistrement

Les frais d'inscription à l'Ecotrail Funchal - Madère sont payables par participant comme indiqué ci-dessous :

Période d'enregistrement

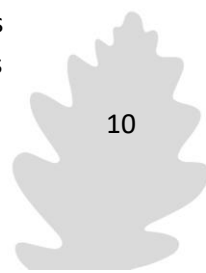
	EFM80	EFM45	EFM30	EFM15	COURSE DES ENFANTS
Jusqu'au 20 août	75€	60€	43€	30€	3€
Jusqu'au 20 septembre	92€	73€	49€	35€	3€
Jusqu'au 1er octobre	120€	84€	55€	42€	3€

4.3 Conditions de remboursement des droits d'inscription

Toute annulation d'une inscription à une course doit être notifiée par courrier électronique aux organisateurs, en utilisant les coordonnées figurant à la fin du présent règlement.

Les demandes de remboursement doivent être adressées aux organisateurs de l'Ecotrail Funchal - Madeira, en joignant la pièce justificative correspondante attestant l'un des cas suivants, dans un délai maximum de dix jours après l'événement:

- Accident ou maladie grave nécessitant un congé de maladie de plus de 3 jours;
- Décès ou invalidité;
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation;
- Décès d'un partenaire, d'un conjoint, d'un descendant direct ou d'un parent, dans les 30 jours suivant l'événement en question. Toutes les demandes de remboursement seront analysées



dans un délai maximum de trois mois après la tenue des courses de l'Ecotrail Funchal - Madeira. Aucun remboursement ne sera effectué en dehors des conditions prévues par le présent règlement.

4.4 Matériel inclus dans l'enregistrement :

Les frais d'inscription comprennent :

- Assurance accidents personnels;
- Ravitaillement en solides et en liquides, pendant l'épreuve à laquelle ils sont inscrits, aux postes dûment signalés à cet effet;
- Premiers secours, aux points indiqués ;
- Certificat numérique de participation (à télécharger ultérieurement);
- Médaille et kit de participation ou de finisher (exclusivement pour les athlètes qui terminent leur course).

Tous les autres services fournis par l'Organisation le long du parcours des différentes courses ou dans l'aire d'arrivée ne sont pas inclus dans le droit d'inscription. Tous les athlètes peuvent néanmoins avoir accès à ces services, pour autant qu'ils remplissent les conditions requises à cet effet, à savoir le paiement d'une redevance chaque fois que cela est dûment annoncé.

4.5 Secrétariat de l'épreuve / horaires et lieux

Le secrétariat de la course fonctionnera comme suit :

17 octobre : entre 17h et 23h au Forum Madeira

18 octobre : entre 17h et 23h au Forum Madeira

4.6 Services fournis (transport, massage, etc.)

L'organisation garantit à tous les athlètes un service de transport dans les conditions décrites ci-dessous.

Gratuit :

- Le transport du centre de Funchal (lieu à indiquer ultérieurement par l'Organisation) au départ des différentes courses (chaque fois que cela se justifie), qui doit être demandé au moment de l'inscription ;
- Transport du point le plus proche accessible en voiture jusqu'à l'arrivée/secrétariat, en cas d'abandon ou d'empêchement par l'Organisation de poursuivre la course ;

5. CATÉGORIES ET PRIX

5.1 Fixer la date, le lieu et l'heure de la cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu le 20 octobre 2024 au Centre de dégustation - Largo da Restauração, à partir de 11 heures.

5.2 Définition des catégories

Les catégories suivantes sont prises en compte pour la classification :

Niveau	Âge	Années de naissance
Juniors	18 à 19 ans	2004 à 2005
Personnes âgées	À partir de 20 ans	2003 et antérieures
Les vétérans	35 ans et plus	Année de référence 1988

Niveau	De	Jusqu'à ce que
V70	70	...
V65	65	69
V60	60	64
V55	55	59
V50	50	54
V45	45	49
V40	40	44
V35	35	39

5.2.1 Les trois premiers de chaque course - hommes et femmes - recevront un trophée.

5.2.2 Le premier coureur de chaque catégorie de la course de 80 km - homme et femme - aura droit à un trophée.

5.2.3 Le classement par équipe est disponible pour les courses EFM15, EFM30 et EFM45.

5.3 Délais pour les plaintes concernant les notations

Les athlètes qui ne sont pas d'accord avec leur classement doivent déposer une réclamation auprès du secrétariat de l'épreuve le jour de l'épreuve.

Si vous ne constatez l'irrégularité qu'après la fermeture du Secrétariat, vous pouvez déposer votre plainte par courrier électronique (info@ecotrilmadeira.com). Dans ce cas, l'Organisation traitera la demande dans les 24 heures ouvrables.

Les athlètes qui terminent la course à laquelle ils se sont inscrits peuvent réclamer leur "KIT DU FINISSEUR" jusqu'à 30 jours après la course. Passé ce délai, ils perdent le droit de réclamer leur prix.

6. Situation sanitaire défavorable

Certaines raisons de santé défavorables peuvent amener l'organisation à mettre en œuvre des mesures restrictives, à modifier les procédures, à conditionner les services mis à la disposition des athlètes, voire à annuler la course.

Dans un tel scénario, les athlètes seront informés par courrier électronique le plus tôt possible (au moins une semaine avant la manifestation) des plans d'urgence à mettre en place, ainsi que des conditions et prestations à respecter en cas d'état de santé défavorable.

6.1 Départs

En raison d'éventuelles contraintes de diverses natures, les organisateurs peuvent être amenés à mettre en œuvre des départs individuels et séquentiels, avec un horaire à définir a posteriori. Si cette option s'avère nécessaire, l'Organisation en informera les athlètes dans les informations

qui seront diffusées la semaine de la course.

6.2 Zones de ravitaillement et points de contrôle

Il se peut que les zones de ravitaillement doivent être réduites au strict minimum ou que leur emplacement soit modifié, et les athlètes seront informés de ce changement au moins une semaine avant la course. Toutes les zones de ravitaillement envisageables assureront l'approvisionnement en liquides. La nourriture solide peut ne pas être disponible dans certaines d'entre elles, comme déterminé à l'avance par l'Organisation.

La nourriture mise à disposition, qu'elle soit solide ou liquide, doit toujours être servie par les bénévoles ou par d'autres membres de l'organisation, dans le respect des règles définies par les autorités sanitaires en vigueur au moment de la course. Il n'y aura pas de self-service ou de buffet.

Les athlètes seront servis par ordre d'arrivée et disposeront ensuite d'un espace où ils pourront se restaurer. L'assistance personnelle ne sera autorisée que dans les conditions décrites dans le règlement et si les règles définies par les autorités sanitaires et en vigueur au moment de la course peuvent être respectées.

Dans le cas de la course Ecotrail Funchal - Madeira 80, il y aura deux zones où des repas chauds seront servis, à Pico do Areeiro et à Ribeira Grande. Dans le cas de la course Ecotrail Funchal - Madeira 45, il y aura une zone où un repas chaud sera servi, à savoir à Ribeira Grande. Pour utiliser l'espace défini comme zone de restauration dans ces zones de ravitaillement, les athlètes devront respecter les règles imposées et dûment rendues publiques sur place.

6.3 Sacs et vêtements de rechange

Si la situation sanitaire au moment de la course ne le permet pas, l'Organisation se réserve le droit de limiter la disponibilité de ce service, en informant les athlètes à l'avance, au moins une semaine à l'avance.

6.4 Transport et massages

Tous les services, qu'ils soient payants ou non, peuvent être soumis à des conditions décidées par l'Organisation.

En ce qui concerne le transport vers les points de départ, les règles définies par les autorités sanitaires au moment de la course doivent être respectées. Si les organisateurs estiment que les conditions ne sont pas réunies pour assurer ce service, ils peuvent l'annuler et les athlètes devront prendre en charge leur propre déplacement.

6.5 Cérémonie de remise des prix

Compte tenu de la situation sanitaire au moment de la course, les organisateurs peuvent estimer que les conditions nécessaires ne sont pas réunies pour que la remise des prix se déroule en toute sécurité. Dans ce cas, la cérémonie de remise des prix sera annulée. Les prix seront remis aux trois premiers hommes et femmes de chaque course sur la ligne d'arrivée.

6.6 Annulation du test

L'Organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions sanitaires ou météorologiques défavorables. Si l'épreuve est annulée pour quelque raison que ce soit,

L'Organisation ne procédera pas au remboursement du montant de l'inscription déjà payé par les athlètes

7. INFORMATION

Vous trouverez un large éventail d'informations intéressantes pour les athlètes et leurs accompagnateurs, notamment sur les lieux d'hébergement avec lesquels l'organisation peut avoir établi des protocoles, les principales attractions et d'autres informations disponibles à l'adresse suivante : www.ecotrailmadeira.com.

8. PRÉOCCUPATION ÉCOLOGIQUE

8.1 Ordures et autres déchets

Chaque participant est responsable du transport des déchets produits pendant la course. Tout concurrent surpris en train de jeter sciemment des déchets dans l'environnement pendant le parcours sera disqualifié.

Chaque participant doit respecter la signalisation de la course et s'engager à ne pas endommager délibérément les arbres et la végétation. Le non-respect de ce principe entraîne la disqualification.

La collecte des déchets se fera dans toutes les stations-service, qui doivent être utilisées en vue d'une collecte sélective des déchets.

8.2 Partenariats environnementaux

Dans le cadre des valeurs de solidarité et de protection de l'environnement, l'organisation de l'Ecotrail Funchal - Madeira s'associe à d'autres entités ayant pour objectif la protection de l'environnement et la minimisation des impacts écologiques de la course.

Diverses mesures et initiatives concrètes seront annoncées en temps voulu, en accord avec les partenaires dans ce domaine, et seront rendues publiques sur le site officiel de la course à l'adresse www.ecotrailmadeira.com.

9. DROIT À L'IMAGE

En participant à toute manifestation ou initiative menée par l'Organisation de l'Ecotrail Funchal - Madeira, chaque athlète autorise l'Organisation à utiliser ou reproduire son nom, son image ou sa voix et sa performance sportive dans le cadre du Trail en relation avec toute exploitation directe ou indirecte de l'événement. Cette autorisation s'étend à tous les médias connus et inconnus à ce jour, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée indéterminée. Tout projet ou support publicitaire réalisé nécessite l'accord préalable de l'Organisation.

10. PROTECTION DES DONNÉES

L'organisation Ecotrail Funchal - Madeira s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions de la législation portugaise en matière de collecte et de traitement des données.

Nous informons tous les participants de leurs droits en vertu du règlement général sur la protection des données, approuvé par le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et de la CE du 27 avril 2016.

En tant que titulaires de données personnelles, les participants à l'Ecotrail Funchal - Madeira peuvent à tout moment exercer leurs droits en matière de protection des données et de la vie



privée, à savoir les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation ou d'opposition au traitement, dans les conditions et les limites prévues par la réglementation légale applicable, en envoyant un courrier électronique à info@ecotrilmadeira.com.

La politique de protection des données personnelles et de la vie privée peut être consultée à l'adresse suivante : www.dnoticias.pt.

11. CONTACTS OFFICIELS DE LA COURSE

Toute communication concernant l'Ecotrail Funchal - Madeira doit être faite par l'intermédiaire des contacts suivants :

Ecotrail Funchal – Madeir :

EDN - Rua Dr Fernão Ornelas 56 - 3^º Andar 9054-514 Funchal

E-mail: info@ecotrilmadeira.com

Tel: 00351 291 202 300